

Mais où est donc passée Zoé ?

Fonctionnaires et droit de vote

La problématique propre à la fonction publique, au-delà de l'importance qu'elle a prise au sein même de la nation française, où elle en est arrivée à écraser littéralement la société civile par son poids inertiel, appelle une double observation.

1. Est-il normal que les fonctionnaires aient le droit de vote ?

2. Est-il normal qu'ils paient des impôts ?

J'avais déjà tenté une approche de cette double question dans une édition antérieure du site de Force Française. Je l'avais même inscrite comme une éventualité politique à évoquer dans notre plateforme. Dans la présente édition, je l'ai retirée de la plateforme, bien que traitant plus généralement de la fonction publique ; mais je reviens dessus car cette réalité, en dépit des apparences, menace la société par l'immensité des problèmes qu'elle soulève, et surtout par leurs conséquences qui font qu'une institution au service de la société civile a pour résultat contraire de l'étouffer, d'annihiler toute forme de vie privée, et au final, par un scandaleux paradoxe de l'absurde, de stériliser la vie sociale, empêchant ceux qu'elle est censée servir ou aider à vivre normalement.

Question n°1 : Est-il normal que les fonctionnaires aient le droit de vote ?

Je répondrai très directement non, car le fonctionnaire est un homme ou une femme de fonction, ou, si l'on veut, un homme ou une femme de service ; il ne participe pas, de par son activité, à un travail productif donc à la création de valeur ajoutée, à la production de « richesse ». N'étant pas financé par son propre travail, il doit être rémunéré par la collectivité publique qui le supporte. Voilà pourquoi on peut dire que le fonctionnaire est un domestique public au service de la société civile (et non un serviteur de l'État, expression trop souvent entendue, totalement inadéquate). À ce titre, il n'est pas un citoyen à part entière, et s'il bénéficie de la sécurité de l'emploi à vie, cela ne lui donne pas le double privilège d'avoir à la fois le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire de vivre au moyen de l'argent public et de décider par son vote de ce que doit être ou ne pas être la vie des citoyens qui le font vivre.

Toutefois un bémol doit être apporté à la généralisation. Au-delà des classifications officielles de l'État, il existe deux types de fonction publique : la fonction publique de bureau, dont l'enseignement, et la fonction publique de terrain.

Il va de soi que les agents de la fonction publique de terrain, qui exercent souvent des responsabilités lourdes ou procèdent à des interventions extérieures à risques ou non, c'est-à-dire tous ceux dont l'activité se rapporte à la sécurité publique et à la santé, échappent à cette exception ; ils sont donc considérés comme citoyens à part entière et de ce fait conservent le droit de vote : militaires, policiers, pompiers, hospitaliers, agents d'extérieurs, etc.

On le sait, toute la charge de l'impôt direct revient à la société civile ou au privé. Cette forme d'impôt pourrait-elle être assimilée à ce qu'on appelle le cens ? Oui, dans la mesure où ce cens est prélevé sur le travail productif de valeur ajoutée ; il est donc intégral, en ce sens qu'il concerne les producteurs sur toute la chaîne de création de valeur ajoutée, et non seulement les possesseurs du capital ; sont donc redevables de l'impôt direct : entreprises, personnel ouvrier et cadre, commerçants, artisans, paysans, le service tarifé, etc., en un mot, tout le domaine privé.

Question n°2 : Est-il normal que les fonctionnaires paient des impôts ?

Il est absolument étonnant pour ne pas dire aberrant qu'on puisse demander à des gens de service de payer leur « part » (leur champart ?) de cens, alors qu'ils ne sont pas producteurs, et alors même, qu'ils sont, au contraire, rémunérés sur la part obligatoire d'impôt direct prélevée au titre du cens sur la production de valeur ajoutée, donc du domaine privé. Certes, il paie les impôts indirects, mais payer des impôts directs pour un fonctionnaires, c'est comme si on lui demandait de rendre d'une main ce qu'ils reçoit de l'autre. Cela n'a aucun sens. D'ailleurs un fonctionnaire perçoit un traitement, pas un salaire ; il n'a pas à toucher de revenus ; il n'est pas un actif productif. On pourra me faire valoir tous les arguments que l'on voudra, et m'expliquer que les fonctionnaires sont des citoyens comme les autres, et que c'est pour eux une question de dignité que d'être considérés comme des citoyens à part entière, je dis non ! Par contre, oui, ils ont de la dignité, ils ont une dignité à faire respecter, certes, et cette dignité leur est conférée par le serment contractuel qui les lie à vie à l'État. Je ne suis pas sûr d'être convaincu qu'ils ont vraiment prononcé un tel serment et qu'ils se sentent obligé de s'y conformer, mais cela n'en reste pas moins un contrat moral impératif.

Mais où est donc passée Zoé ?

Au début des années 2010 paraissait en librairie un livre fracassant qui allait connaître un succès fulgurant : *Absolument dé-bor-dée*. Son auteur, Zoé Shepard (Aurélie Boulet), est une jeune haut-fonctionnaire territoriale diplômée de l'IEP de Bordeaux, chargée de mission au sein du Conseil régional d'Aquitaine. Entrant en fonction publique comme on entre en religion, les yeux pleins d'amour et d'espérance, elle se voit déjà sur le chemin fleuri d'une brillante carrière dans la Fonction publique. La réalité va la rattraper.

N'étant pas préparée à faire face aux dysfonctionnements des services publics, elle se retrouve en présence de collègues dont l'incompétence, la légèreté décomplexée dans le travail, et parfois le je-m'en-foutisme assumé, dénotent en réalité une tragique absence de sens des responsabilités qui ne peut heurter que ceux qui ignorent la façon dont est perçu le travail dans certains milieux professionnels abondés par des budgets publics ; c'est-à-dire par les prélèvements obligatoires sur le travail des actifs-productifs du privé. Ce qui n'aurait pu être qu'un catalogue fastidieux de manquements aux règles les plus élémentaires de la déontologie professionnelle dans les emplois publics, sous la plume ironique et médusée de la jeune femme, devient le récit cocasse et jubilatoire d'un roman d'action tournant en dérision les travers de ses collègues. Dans la foulée de son succès (400 000 ex.), Zoé créera une suite formant une trilogie avec les deux volumes suivants : *Ta carrière est finie !, Zoé à Bercy*.

Quelques années plus tard, c'est peu mais suffisant pour prendre conscience que la réalité de la fonction publique et de l'État français ne fait plus rire, et que cette réalité révèle de plus en plus le véritable visage de cette institution vorace, boulimique, omnipotente, stérilisante, qui n'a jamais cessé d'être ce que ses créateurs l'ont voulue dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, sous la férule du chef du Parti communiste, Maurice Thorez, déserteur et traître à sa patrie, mais quand même nommé Ministre de la fonction publique et Vice-président du conseil (vous aurez compris que s'il a choisi la fonction publique, ce n'est pas par hasard !). La France était à peine libérée de l'occupation Allemande que son Administration tombait sous la coupe des agents de Moscou : on en viendrait presque à regretter la présence des casques à pointes ! Et dès le début de cette « Libération », dès 1945, on peut affirmer que l'État français était déjà une organisation de type cryptocommuniste. Cette dérive stalinienne de l'État français s'aggrava au lendemain des événements de Mai-68 avec l'infiltration des trotskistes et autres organisations gauchistes ; puis cela prendra une forte accélération avec l'arrivée de Mitterrand

et le retour des socialo-communistes en 1981... Tout au long de ces 70 ans, tous les gouvernements quels qu'ils soient, quelle que soit leur couleur politique, n'auront de cesse de considérer l'État comme leur pré carré, faisant des fonctionnaires leur réserve électorale naturelle, une véritable armée piétonne d'un État aux pulsions de plus en plus totalitaire ; jamais ils ne cesseront de gonfler les effectifs de la fonction publique pour alimenter leur électorat : embaucher toujours plus de fonctionnaires, c'est embaucher de futurs électeurs qui, en retour, sauront ne pas se montrer ingrats dans les urnes.

Au bout du chemin, nous n'avons qu'oppression, gabegie, déficits chroniques, impéritie, médiocrité, copinage, favoritisme, népotisme ; bref une corruption généralisée, une irresponsabilité institutionnelle auto-entretenu, voire favorisée par l'absence d'obligation de résultat et de contraintes disciplinaires. Le pire, c'est que la fonction publique est responsable de l'endettement endémique de l'État français ; et vu le nombre de citoyens qui se nourrissant peu ou prou — souvent plutôt prou que peu —, sur les généreuses provendes de l'État, celui-ci est obligé d'emprunter pour assurer les fins de mois de son personnel et de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, vivent sur les prélèvements obligatoires, sur le pot commun, et constituent la clientèle électorale majoritaire des partis politiques républicains.

Le France n'ayant plus de souveraineté monétaire, elle dépend pour son économie de la Banque centrale européenne (BCE), autrement dit de la planche à billet et de l'emprunt massif permanent et récurrent dépendant d'une cellule spéciale de l'État, soignée aux petits oignons par tous les gouvernements : l'énigmatique et obscure agence publique France Trésor. L'État français ne vit qu'à crédit ; non seulement c'est le citoyen français qui sert de caution, de couverture sur le long terme, mais c'est également l'immense patrimoine industriel et historique de la France qui sert de monnaie d'échange : chaque fois que l'État emprunte, c'est un morceau de France qui disparaît. De plus, cet endettement permanent permet aux corrompus de la République de se maintenir au pouvoir (ils trouvent toujours de l'argent sur les marchés de la Haute finance internationale, peu importe son origine : c'est bien connu, l'argent n'a pas d'odeur ; même pas l'odeur des trafics d'armes, de drogues, d'êtres humains, etc.)

Que de questions qui restent en suspens !... Et les 48 000 hauts fonctionnaires (chiffre officiel ou officieux), autant de petits Fouquets à leur hauteur, qui sont-ils ? À quoi servent-ils ? Quels sont leurs niveaux de responsabilités ? Quel est le champ d'exercice de leurs compétences ? Comment se fait-il que cet État républicain français, si riche de ces hauts diplômés qui font, dit-on, la fierté de nos Grandes Écoles, soit obligé de passer par des cabinets de conseil privés étrangers, qui plus est américains (Deloitte, Accenture, Mc Kinsey, surtout ce-dernier), alors même qu'ils sont censés avoir été formés (gratuitement) avant de devenir des salariés d'État de haut niveau dans le but de maîtriser les tenants et aboutissants de l'Administration publique, du fonctionnaire subalterne aux plus hauts sommets de l'État ?

Bref, arrêtons-là les interrogations qui se bousculent dans la tête. Je posais plus haut en titre : *Mais où est donc passée Zoé ?* Après avoir entraîné ses lecteurs dans un *road-movie* professionnel désopilant, dévoilant les travers de ses propres collègues de bureau (et pas n'importe lesquels puisqu'il s'agit de personnes rémunérées par l'argent du contribuable), l'auteure aura été confrontée à son patron, Alain Rousset, l'inamovible baron d'Aquitaine, Président du Conseil régional (Nouvelle-Aquitaine) ; elle sera placardisée pour finir reconvertie dans le roman policier, tout en conservant son statut de fonctionnaire (à titre symbolique ?).

Certes, on ne saurait plaindre le sort de cette dame, les droits d'auteur accumulés de ses ouvrages à succès lui assurant un avenir personnel relativement confortable. Mais alors, pourquoi

cette femme qui a si bien étudié sous un prisme humoristique la réalité de la fonction publique de bureau ne profiterait-elle pas de son expérience pour exposer, cette fois, avec une rigueur d'entomologiste, ce qu'est réellement ce temple de la gabegie et du grand n'importe quoi qu'est devenu l'État français au fil des décennies ? Il devient urgent de tout mettre sur la table, de remettre en question jusqu'à l'existence même de cette institution dont on a du mal à évaluer tant les limites qu'en apprécier l'impérieuse nécessité. Je comprendrais certes ses réticences, car on attaque pas le monstre sans prendre certaines précautions pour sa vie : champ miné, port du gilet pare-balles recommandé. Elle ne serait certainement pas seule à l'ouvrage ; mais pour tous ceux qui se colleront à la tâche, ce sera le prix à payer pour opérer et clamer la vérité.

Une petite dernière pour la route. Lors du premier confinement de la pandémie dite covid19, une dame me raconta qu'un membre de sa famille, fonctionnaire de son état, lui avait dit : « Cela ne me gêne pas de rester chez moi à ne rien faire. De toute façon, que je travaille ou pas, ça tombe à la fin du mois ! » Belle mentalité ! Illustration de ce que peut être l'état d'esprit moyen, assez largement partagé, d'un fonctionnaire français en République française, haut et/ou subalterne.
